



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE N° 5779/2019
PORTANT RETRAIT DE L'ENSEMBLE DES DELEGATIONS
A MONSIEUR ALAIN BOUKRIS**

Le Maire de la Commune de MAROLLES-EN-BRIE,

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant à Madame le Maire le pouvoir de rapporter les délégations qu'elle a consenties ;

Vu l'arrêté n°5193– 2014 en date du 22 avril 2014 portant délégation de fonctions à Monsieur Alain BOUKRIS ;

Considérant les difficultés relationnelles et l'absence de solidarité à l'égard de l'équipe municipale nuisant à la bonne administration communale ;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 L'ensemble des délégations données à Monsieur Alain BOUKRIS, Adjoint au Maire, par l'arrêté susvisé est rapporté.

ARTICLE 2 L'indemnité de fonctions versée à Monsieur Alain BOUKRIS, Adjoint au Maire, ne sera plus versée à compter du 1^{er} juin 2019.

ARTICLE 3 Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et affiché aux portes de la mairie.

ARTICLE 4 Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
Monsieur le Responsable de la Trésorerie de Boissy-Saint-Léger,
Monsieur le Procureur de la République,
L'intéressé,

Certifié exécutoire compte-tenu de sa publication :

A Marolles-en-Brie, le 28 mai 2019



Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie